



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS 2016** fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.



### LARGE DOMINANCE DES CONTRATS PÉRENNES

Quel que soit le secteur, plus de huit salariés sur dix exercent dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée.

Le secteur cadre de vie-technique se distingue par la plus forte proportion de contrats à durée déterminée.



#### Secteur cadre de vie-technique



Entreprises d'architecture



Entreprises d'économistes de la construction



Entreprises d'experts en automobile



Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers



#### Secteur juridique



Études d'administrateurs et mandataires judiciaires



Cabinets d'avocats



Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques



Études d'huissiers de justice



#### Secteur santé



Cabinets dentaires



Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers



Cabinets médicaux

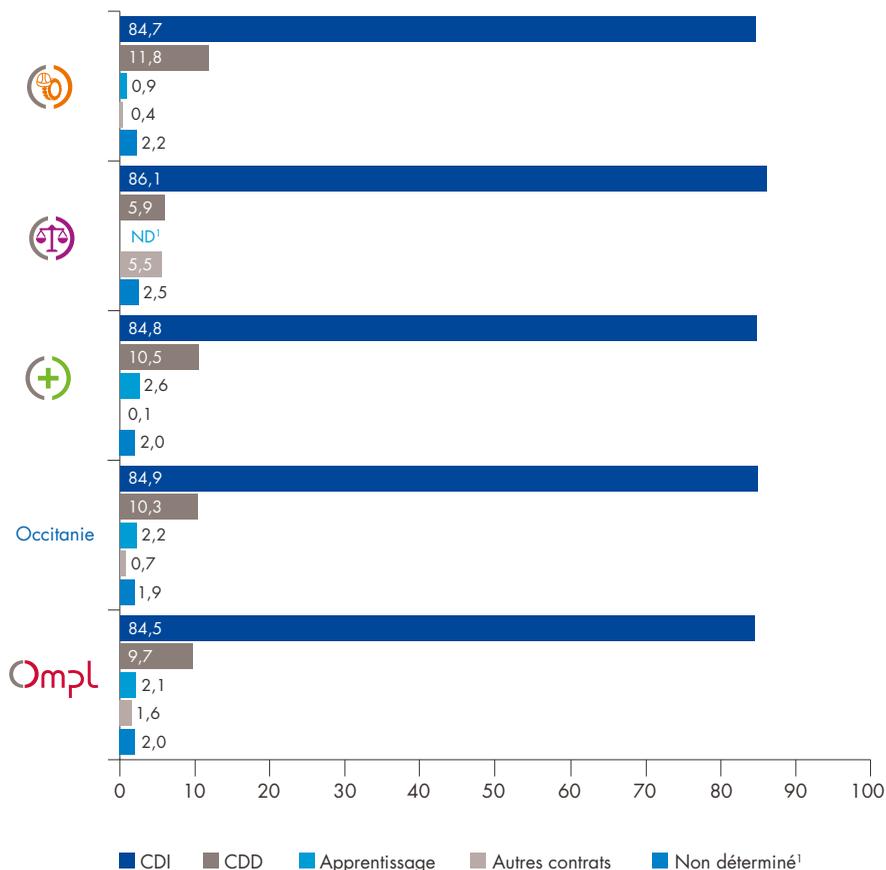


Pharmacie d'officine



Cliniques vétérinaires

### Répartition des salariés par type de contrat de travail (%)



<sup>1</sup> : non déterminé pour cause de secret statistique.



## CDI: CONTRAT DE RÉFÉRENCE

- Dans le secteur cadre de vie-technique, la branche des entreprises d'experts en automobile a plus souvent recours au CDI que les autres. Ce type de contrat reste néanmoins fortement représenté dans les autres branches du secteur.
- Dans le secteur juridique, les cabinets d'avocats se distinguent par une utilisation accrue des contrats « autres » (8,5 %). Il s'agit, en général, de stages rémunérés.
- Dans le secteur santé, les CDD sont surreprésentés pour les cliniques vétérinaires, la pharmacie d'officine et les laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers.

## Répartition des salariés par type de contrat de travail et branche professionnelle (%)

Branches professionnelles	CDI	CDD	Apprentissage	Autres contrats	Non déterminé <sup>1</sup>
	<b>84,7</b>	<b>11,8</b>	<b>0,9</b>	<b>0,4</b>	<b>2,2</b>
	80,7	16,3	0,6	0,7	1,7
	86,3	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	13,7
	94,5	4,7	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	0,8
	90,1	6,0	2,4	ND <sup>1</sup>	1,5
	<b>86,1</b>	<b>5,9</b>	<b>ND<sup>1</sup></b>	<b>5,5</b>	<b>2,5</b>
	91,8	6,3	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	1,9
	84,5	5,6	ND <sup>1</sup>	8,5	1,4
	86,9	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	13,1
	88,5	7,4	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	4,1
	<b>84,8</b>	<b>10,5</b>	<b>2,6</b>	<b>0,1</b>	<b>2,0</b>
	86,4	7,0	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	6,6
	88,2	10,8	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	1,0
	89,2	9,3	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	1,5
	80,6	11,5	6,6	0,2	1,0
	79,0	16,6	1,2	ND <sup>1</sup>	3,3
Occitanie	<b>84,9</b>	<b>10,3</b>	<b>2,2</b>	<b>0,7</b>	<b>1,9</b>
<b>Ompl</b>	<b>84,5</b>	<b>9,7</b>	<b>2,1</b>	<b>1,6</b>	<b>2,0</b>

<sup>1</sup> : non déterminé pour cause de secret statistique.